DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

Chef lieu de canton

Pastell: 1.4 AUTRES CONTRATS



DEC n° 041/2023

DECISION

Objet: LOT01-DOMMAGE AUX BIENS. Assureur: SMACL Sinistre D2212270267 du 24/12/2022— MOBILIER URBAIN – Indemnisation

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT.
- Vu la déclaration de sinistre établie le 27/12/2022
- Vu l'identification du tiers responsable et le recours auprès de son assurance,
- Vu le rapport d'expertise en date du 20/02/2023
- · Le Maire soussigné,

DECIDE:

<u>ARTICLE 1</u>: L'indemnité proposée par la SMACL Assurances – 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX 9 – pour le sinistre est acceptée.

Objet: Mobilier urbain - route d'esquelbecq

Date sinistre: 24/12/2022

Montant des dommages : 4.668,00€

Règlement immédiat : 3.501,00€

Règlement différé après travaux sur justificatifs : 1.167,00€

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 05 avril 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par

Transmission en Sous-Préfecture le : 05/04/2023 Publication et/ou notification le : 05/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

DE WORMER NORD *

Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle

B.P. 20009 - 59726 WORMHOUT CEDEX - Tél. 03.28.65.63.72 - Fax 03.28.62.88.52